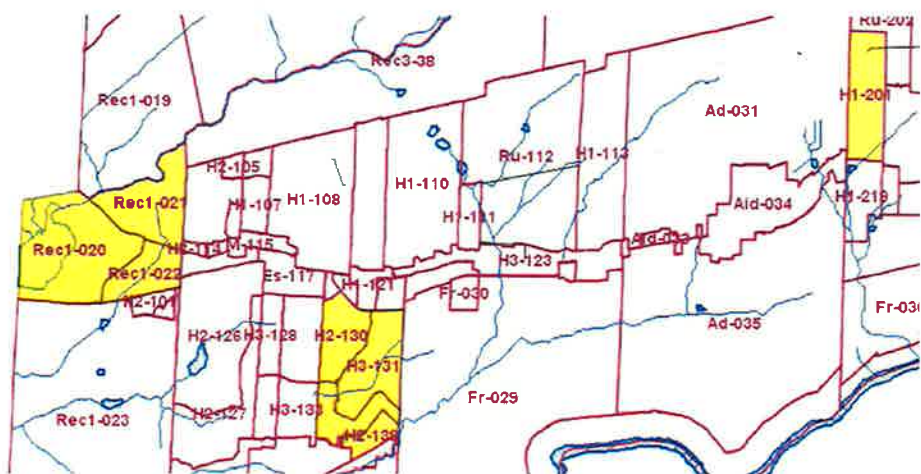


## RÈGLEMENT MUNICIPAL

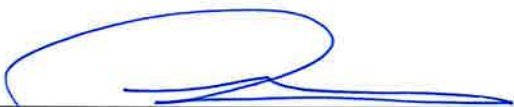
**Avis public** est par la présente donné aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-694 de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que**, le Conseil municipal à une séance tenue le 2 mai 2016, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement #16-694 modifiant le Règlement de zonage #15-674 pour autoriser les stationnements en cour avant dans les zones Rec1-020, Rec1-021 et Rec1-022, et réduire la superficie de plancher minimale exigée dans les zones H2-130, H3-131, H2-134, H2-138 et H1-201;
- **Qu'une** assemblée publique de consultation aura lieu le 24 mai 2016 à 18 heures 45, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur le projet de règlement #16-694;
- **Que**, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.
- **Que**, le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions s'appliquent aux zones Rec1-020, Rec1-021, Rec1-022, H2-130, H3-131, H2-134, H2-138 et H1-201, selon l'illustration ci-dessous.



Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le  
3 mai 2016

**Avis numéro : 2016-20**



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier